

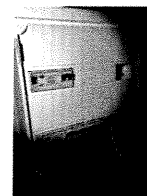


PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

Données générales

Visualisation de l'habitation et de l'installation

Adresse de l'installation Luycx 126
1480 Tubize
Type de locaux unité d'habitation (maison)
Van eesbeeck
Responsable des travaux non communiqué
Date du contrôle 07/02/2017
Type du contrôle visite périodique (Art. 271) -
dans le cadre d'une vente
(installation électrique d'après
le 01/10/81)
Agent visiteur Davister Andre



Données du raccordement

| | | | |
|--|----------------------|--|-----------------------------|
| Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) | ORES (opérateur GRD) | Type de raccordement | souterrain |
| Code EAN | non communiqué | Cable compteur - tableau | EXVB 4 x 10 mm ² |
| Numéro du compteur | 20261256 | Tension nominale de service | 3x230V - AC |
| Index jour / nuit | 030154,3 / | Courant nominal de la protection de branchement | 40A |

Contrôle

| | | | | | |
|---|--------|--------------------|---|--------------------|---|
| Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position | pas OK | Nombre de tableaux | 1 | Nombre de circuits | 6 |
|---|--------|--------------------|---|--------------------|---|

| | | |
|----------------------------|--------------------|---------------------|
| Circuit(s) | 5x 20A dij mono | 1 x16 A dij mono |
| Protection | | |
| Section (mm ²) | 2,5 | 2,5 |
| Conclusion | OK | OK |

| | | | |
|--|----------------------|---|--|
| Les fondations datent | d'avant le 1/10/1981 | Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ) | 3,4 |
| Prise de terre | piquets | Dispositif différentiel de tête | ID - 40A - 300mA - type A - test OK |
| Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω) | 22 | Dispositif différentiel "sdb" | ID - 40A - 30mA - type A - test OK |
| Conformité des liaisons équipotentielles et des PE | OK | Raccordement | OK |
| Test de continuité | concluant | Eclairage/machines | OK |
| Contrôle boucle de défaut | concluant | Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles | OK |
| Protection contre les contacts indirects | OK | Protection contre les contacts directs | OK |

Conclusion : NON CONFORME



A la date du **07/02/2017**, l'installation électrique de "**Luycx 126 - 1480 Tubize**" n'est pas conforme au Règlement Général des Installations Électriques.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Une revisite de contrôle est à exécuter par le même organisme dans les 12 mois à partir de la date du présent procès-verbal.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées lors de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent



Signature du propriétaire



Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654






Site internet: www.certinergie.be

Tél: 0800 82 171

Mail : info@certinergie.be



Organisme de contrôle

 www.certinergie.be
  0800 82 171
  info@certinergie.be



Liste des infractions

- Les schémas unifilaires et/ou de position ne sont pas présents - Art 16;269;273

Remarques

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions
- Les plans et schémas seront à adapter en fonction des travaux de mise en conformité qui seront réalisés.
- Nous conseillons d'afficher la tension de service sur le tableau électrique
- Nous attirons l'attention sur le fait que machine à laver, sèche-linge, lave-vaisselle doivent être sur des circuits séparés et subordonnés à un dispositif différentiel à haute (entre 10 et 30mA) ou très haute sensibilité ($\leq 10\text{mA}$), lui-même subordonné au dispositif différentiel de tête d'installation électrique.

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique n'est pas conforme?

1

Lisez attentivement ce
procès-verbal

2

Réalisez les travaux de mise en
conformité

3

Faites reconstruire l'installation

4

Certinergie est à votre service
pour effectuer ce contrôle

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaire
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0536501654



Site internet: www.certinergie.be
 Tél: 0800 82 171
 Mail : info@certinergie.be